



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU'

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi 7 mai 2019 à 18h30 à la salle du conseil située au 53 rue des Pionniers à La Macaza.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Avis de motion – Adoption d'un règlement sur le lavage des embarcations.
4. Présentation – Projet de règlement sur le lavage des embarcations.
5. Avis de motion – Adoption d'un règlement concernant le fonds de roulement.
6. Présentation – Projet de règlement concernant le fonds de roulement.
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ À LA MACAZA CE 2^e JOUR DE MAI 2019

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Étienne Gougoux

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Étienne Gougoux, directeur général adjoint de la municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des quatre endroits suivants : babillards à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et aux boîtes postales du lac Clair, entre 9 h et 16h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2^e jour de mai 2019.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Étienne Gougoux